

<b>Mission 3 : le combat pour l'efficacité régionale</b>	<b>M3</b>
<b>Action 7 : des politiques régionales mieux évaluées et plus économes</b>	<b>A7</b>
<b>Commande publique</b>	

Le Conseil Régional,

- VU** le Code Général des Collectivités Territoriales,
- VU** le Code de la Commande Publique,
- VU** la loi n°93-122 du 29 janvier 1993 relative à la prévention de la corruption et la transparence de la vie économique et des procédures publiques modifiée,
- VU** le décret n°2006-975 du 1er août 2006 portant Code des Marchés Publics modifié,
- VU** le règlement budgétaire et financier,

**CONSIDERANT** le rapport de sa Présidente,

**CONSIDERANT** l'avis de la commission Finances, ressources humaines, affaires générales, coopération interrégionale, affaires européennes et coopération internationale

**ENTENDU** les interventions de Frédéric BEATSE, Pascal GANNAT, Olivier BIENCOURT, Roch BRANCOUR, Christophe CLERGEAU, Franck NICOLON, Laurent DEJOIE.

Après en avoir délibéré,

**AUTORISE L'EXECUTIF A LANCER ET SIGNER DES MARCHES PUBLICS OU DES ACCORDS-CADRES ET LEURS MARCHES SUBSEQUENTS (ANNEXE 1)**

- Exploitation et maintenance de installations techniques des bâtiments du campus Beaulieu de la Région des Pays de la Loire

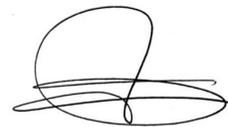
L'exécutif est autorisé à prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement de l'accord-cadre ci-dessus.

En cas d'appel d'offres infructueux ou sans suite, il sera possible de relancer l'accord-cadre mentionné ci-dessus sous la forme de procédures concurrentielles avec négociation, de marchés négociés sans publicité ni mise en concurrence, de procédure adaptée ou encore de nouveaux appel d'offres en application du code de la commande publique.

**AUTORISE L'EXECUTIF A SIGNER DES AVENANTS A DES MARCHES PUBLICS OU DES ACCORDS-CADRES (ANNEXE 2)**

- Avenant n°2 au marché d'exploitation et maintenance de installations techniques des bâtiments du campus Beaulieu de la Région des Pays de la Loire

La Présidente du Conseil régional



Christelle MORANÇAIS

ADOPTÉ

Abstentions : Groupe Socialiste, Écologiste, Radical et Républicain, Groupe La Région en Marche, Groupe Alliance des Pays de la Loire - Traditions et Libertés , Pascale DEBORD

Alain AVELLO absent lors du vote.

REÇU le 23/12/19 à la Préfecture de la Région des Pays de la Loire

L'original de la délibération et les documents annexés sont mis à la consultation conformément aux dispositions de la loi n° 78.753 du 17 juillet 1978 relative à l'accès aux documents administratifs